

Nombre de membres

En exercice : 14

Registre des délibérations
Conseil Municipal du Monteil
Séance du 25/09/2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à 18 h 15 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 19/09/2023

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Isabelle RIEU, Martine ASTRUC BORREGA et Mrs Christophe PAL, Rémy BARRY, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Corentin CHAMBREY, René BLANC, Sylvain ACHARD.

Procurator(s) : Thierry ARENDS à Christophe PAL, Géraldine ROCHETTE à Rémy BARRY, Brigitte BOUCHE à Josette COCHE

Absent(s) non excusés/non représentés : /

Secrétaire de séance : Josette COCHE

Objet**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08/08/2023****Nomenclature** : 5-2 *fonctionnement des assemblées***Rapporteur** : Isabelle HOSTIN

Vu l'article L2121-15 du CGCT stipulant que :

- Le procès-verbal de chaque séance du conseil municipal, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante et doit être signé par le Maire et le ou les secrétaires,
- Dans la semaine qui suit la séance au cours de laquelle il a été arrêté, le procès-verbal est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Commune, lorsqu'il existe, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal de la séance du 08/08/2023 dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

Nombre de conseillers présents		11
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		14
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	14

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
Josette COCHE



Le Maire
Christophe PAL

